

EMPLOIS DE SOLIDARITÉ

Tour de vis sur les EdS



Un pas de plus dans le dumping d'Etat: un projet de loi supprime les salaires minimaux des EdS et leur visée d'insertion professionnelle.

Précarisation • Est-il possible de précariser encore plus les travailleuses-euses en Emploi de solidarité (EdS)? Pour le conseiller d'Etat MCG Mauro Poggia, la réponse est oui. Il entend faire passer un projet de loi qui supprime tout salaire minimum pour les EdS, et abandonne leur objectif d'insertion professionnelle. Les salaires seront désor-

mais librement fixés par les employeurs, selon la « productivité ». Ce projet est inacceptable pour le SIT, qui s'emploiera à le combattre.

DUMPING ORGANISÉ

Dorénavant, il n'y aura plus de paliers salariaux, comme les actuels 3225 francs ou 3725 francs (avec CFC). L'employeur pourra fixer librement le salaire, et pourra

prendre en compte la « productivité » des personnes engagées, donc l'adapter au « mérite » productiviste. Il pourra également en déduire des frais de formation à sa charge. Les critères de responsabilité ou de formation acquise qui permettaient un surplus salarial non négligeable sont supprimés. La notion de pénibilité de l'emploi n'est évidemment

pas prise en compte. La seule référence est celle d'un « marché complémentaire de l'emploi » nébuleux, que personne ne peut définir, mais qui rime surtout avec « bas salaires ». Encore plus grave: aucune référence n'est faite aux conventions collectives de travail ni aux salaires en usage dans les secteurs

> suite en page 4

AGGRAVATION IMPORTANTE DE LA SOUS-ENCHÈRE

La sous-enchère salariale s'aggrave. Même si Genève fait mieux que la Suisse, il faut édicter des salaires minimaux et renforcer les contrôles des entreprises. **5**

OUI À PLUS DE JUSTICE FISCALE ET AU RENFORCEMENT DE L'AVS.

Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative sur l'imposition des donations et des successions. Découvrez les mots d'ordre du SIT également pour les autres sujets des votations du 14 juin. **7**

DOSSIER AGRICULTURE

Travailler entre 60 et 66 heures par semaine pour un salaire d'à peine plus de 3000 francs? En Suisse c'est possible si on est travailleur agricole. Une situation à peine meilleure à Genève. **8-9**

PRÉAVIS DE GRÈVE À LA FONDATION DES PARKINGS

Les agent-e-s de contrôle du stationnement feront grève si la Fondation des parkings refuse de négocier les conditions de travail avec le SIT. **11**

PORTRAIT

Entretien avec Fernando Ferreira, militant au SIT depuis trois décennies. Retour sur son engagement au sein du secteur hôtellerie-restauration. **13**

Billet de la présidence


Les patrons créent l'emploi et se préoccupent des conditions de travail de leurs employé-e-s. Ils méritent à ce titre une place dans les festivités du 1er mai. Tel est en substance le message de politicien-ne-s de droite sur les ondes de la RTS au matin du jour de la fête des travailleurs-ses. J'en reverse mon café et manque de métouffer...

Au-delà du débat économique sur l'origine de la richesse (capital ou travail), débat dans lequel vous pensez bien que je n'ai pas la même lecture que ces voix nasillardes qui crépitent dans ma radio, penchons-nous un peu sur les faits.

S'il est vrai que dans l'histoire du capitalisme, l'entreprise, en tant que détentrice des moyens de production, joue un rôle dans la multiplication des richesses produites, aujourd'hui nombreux-ses sont ceux-elles qui associent la responsabilité sociale des entreprises à leur seule croissance économique et financière. De plus en plus de politiques s'accordent à dire que plus il y a de richesse produite par les entreprises, plus on va pouvoir la distribuer à la société civile. Sauf qu'il n'y a rien d'automatique ni de spontané dans cette redistribution.

Certes certains patrons, Ford en premier lieu, avaient bien compris l'intérêt économique de rémunérer correctement leurs employé-e-s. Mais cela correspondait à un stade et un contexte bien particulier du développement du capitalisme. Aujourd'hui, force est de constater que la tendance est toute autre, et que la redistribution se fait de moins en moins. Les salaires stagnent, voire baissent, alors que les dividendes servis aux actionnaires explosent. Afin de maximiser leurs profits à court terme, les grands patrons licencient à tour de bras malgré des bénéfices colossaux. Les petits et moyens patrons ne sont pas en reste: augmentation du temps de travail, sous-traitance, recours massif au travail temporaire, sous-enchère.

Ces mêmes patrons de moins en moins enclins à rémunérer correctement le travail s'en prennent également à l'Etat social, censé redistribuer également une part de la richesse de produite via des prestations publiques à tous-tes, financées par l'impôt. Ils réduisent donc chaque fois qu'ils le peuvent leurs contributions, et s'apprêtent encore à le faire massivement avec la prochaine réforme de l'imposition des entreprises.

Alors que la richesse produite ne cesse d'augmenter, elle se concentre de plus en plus entre les mains d'une minorité de super-riches. Alors les patrons au 1er mai? Qu'ils viennent, on les accueillera comme il se doit. 

Jorge-Alejandro Muñoz



SOMMAIRE

EDITO

L'addition

ACTUALITÉS

La politique cantonale jugée inefficace **p4**

Tour de vis sur les EdS **p4**

Aggravation importante de la sous-enchère **p5**

Etat, syndicats et patrons genevois contre le Conseil fédéral **p5**

L'impunité des multinationales, ça suffit! **p6**

VOTATIONS

Oui à plus de justice fiscale et au renforcement de l'AVS **p7**

NON à la spéculation et à

l'affaiblissement de la protection des locataires **p7**

DOSSIER

Les damné-e-s de la terre **p8**

Inégaux-ales face aux allocations **p9**

SECTEURS

Les maçons se mobilisent pour une convention collective renforcée **p10**

Le Conseil d'Etat sabote la caisse de pension **p10**

Préavis de grève à la Fondation des parkings **p11**

CULTURE

Quand l'objectif est militant **p12**

Le poison des privatisations **p12**

ENTRETIEN

Prendre ses responsabilités et trouver sa liberté **p12**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

1^{er} mai sous la pluie **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi de 15 h à 18 h

jeudi de 15 h à 18 h

**Nettoyage, entretien,
régies, agriculture**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au 1^{er} étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique,
industrie alimentaire, esthétique, coiffure**

mardi de 14 h à 17 h

jeudi de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité,
horlogerie, industrie, commerce, médias,
transports, finance**

jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et
subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleurs-euses sans statut légal
(sans-papiers)**

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h

Service des impôts

Déclaration: sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 00

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h

tél.: +41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

L'addition

La Cour des comptes a présenté l'addition de huit années d'application de la loi cantonale sur le chômage. Un constat sans appel qui rejoint celui que le SIT avait déjà prédit au moment du référendum contre cette loi et constaté tout au long de ces années: le dispositif cantonal crée deux fois plus de précarité que l'ancien système. Il n'y a pourtant aucune raison de se réjouir de cette addition, car celles et ceux qui la paient n'est pas le gouvernement mais les chômeuses et les chômeurs. Et coïncidence (mal)heureuse, ce constat tombe au moment où la commission de l'économie du Grand Conseil vient d'approuver un projet de loi du Conseil d'Etat qui dégrade sensiblement les conditions de travail des chômeuses en fin de droit placée-s en Emploi de prétendue solidarité. Pour ces dernières, l'addition va encore dramatiquement s'alourdir si le Grand Conseil va dans le même sens que la commission.

Cette dégradation du dispositif cantonal censé combattre le chômage endémique à Genève illustre parfaitement les maux dont souffrent les travailleurs-euses de ce canton, en

premier lieu desquels figure une politique économique créatrice de richesses et de chômage dans le même temps. A coup de cadeaux fiscaux multiples, le canton a réussi à attirer sur son territoire de nombreuses entreprises multinationales, dont les chiffres d'affaire se calculent en milliards, mais qui n'offrent que très peu d'emplois accessibles aux chômeuses locales des deux côtés de la frontière.


Cette stratégie économique est d'autant plus préjudiciable aux travailleurs-euses que les autorités cantonales en sont devenues totalement dépendantes. A l'heure où sous la pression de l'OCDE, la Suisse va devoir mettre fin aux statuts fiscaux spéciaux qui permet à ces entreprises de soustraire une grande partie de leurs revenus colossaux à l'impôt, le Conseil d'Etat n'a qu'une obsession en tête:

Alléger la facture des entreprises alourdira celle des travailleurs-euses

alléger l'addition pour ces entreprises et baisser la fiscalité de toutes les autres afin d'éviter que ces multinationales ne partent sous d'autres cieux. C'est donc une autre addition, bien plus salée encore, qui va être présentée aux travailleurs-euses. Les centaines de millions de pertes fiscales pour le canton et les communes que générerait la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) se traduiront inmanquablement par la réduction massive, quantitativement comme qualitativement, des prestations publiques à la population. Car certain-e-s ont trop tendance à l'oublier: l'impôt est une forme de redistribution de la richesse par le bien commun. Moins d'impôt, c'est moins d'accès à l'éducation et à la santé, à la protection sociale contre les « accidents de la vie » (euphémisme largement répandu désignant par exemple un licenciement), moins de contrôle du marché du travail, c'est moins de sécurité, de culture, moins de cohésion sociale et moins de démocratie.

Baisser les impôts, réduire les dépenses de l'Etat. Le Conseil d'Etat n'attendra pas la RIE

III pour présenter à la population l'addition de décennies de défiscalisation des revenus et de la fortune (voir SITinfo déc. 2014). L'année 2016 marquera sans nul doute un tournant, tant les coupes budgétaires s'annoncent énormes. Le Conseil

d'Etat est prêt à tout, y compris ne pas respecter ses engagements, pour satisfaire les tenant-e-s du « moins d'Etat »: gel des salaires, saccage des retraites, suppressions d'emplois, privatisations et dumping d'Etat. Sur son site web, la Fondation des parkings, née il y a quelques années de l'externalisation du contrôle du stationnement, résume à merveille ce qui attend l'ensemble des services publics et para-publics: « La Fondation des Parkings est un service public. Toutefois, dans le but d'économiser au mieux les deniers publics, elle est gérée comme une entreprise privée ». Cette addition-là, c'est le personnel qui la paie. Jusqu'au jour où... 

Davide De Filippo

CHÔMAGE

La politique cantonale jugée inefficace

Le rapport publié le 28 avril par la Cour des comptes valide plusieurs critiques syndicales à la politique cantonale d'aide aux chômeurs-euses en fin de droit.



Etude • La Cour des comptes pose un bilan « mitigé » concernant la politique cantonale sur le chômage. Mais lorsque l'on regarde de plus près l'étude réalisée par l'Université de Genève, c'est le naufrage de la « révolution copernicienne dans la prise en charge des fins de droits » voulue en 2007 par le gouvernement et combattue par les syndicats. Baisse importante du nombre de personnes aidées, recours accru à l'aide sociale, financement public réduit de moitié (de 100 à 49 millions par an), l'aide aux chômeurs-euses en fin de droit a été drastiquement réduite. Sa faiblesse fait le lit de la propagande des idéologies xénophobes. Le changement de cap prôné par la gauche et les syndicats trouve dans cette étude de quoi renforcer son propos.

RÉDUCTION DRASTIQUE DU SOUTIEN

L'étude met en évidence que la réforme de 2007 plutôt que d'augmenter l'aide aux fins de droit, visait sa

réduction drastique, comme le dénonçaient les syndicats: si en 2007, avec les emplois temporaires cantonaux (ETC), un chômeur-euse sur deux prenait part à des mesures accessibles à tous-tes sans conditions de revenus, dès 2011 et les années suivantes seul le 15% a accès à une mesure, soit moins de 1 sur 7.

DEUX FOIS PLUS DE RECOURS À L'AIDE SOCIALE

« La suppression des emplois temporaires cantonaux entraîne un accroissement de l'inscription à l'aide sociale pour les chômeurs suffisamment pauvres pour y avoir droit » affirme l'étude, validant par là une autre critique syndicale. Une année après la fin de droit, les chômeurs-euses sont deux fois plus nombreux-euses à dépendre de l'aide sociale: 10% à fin 2008, 20% à fin 2012, soit environ 800 personnes.

SANS EMPLOI, INVISIBLES ET LARGUÉ-E-S

Et ceux-elles qui restent sans emploi mais n'ont pas droit à l'aide sociale, oc-

trouée sous conditions de ressources, soit la majorité des personnes en fin de droit? N'étant ni au chômage, ni en emploi, ni à l'aide sociale ni repérés dans aucune assurance sociale (AVS, AI), ils-elles sont classé-e-s sous la rubrique « aucun » dans l'étude. Disparus des radars, invisibles, c'est tout bénéfique pour les statistiques. Privée de tout soutien, une partie risque de se retrouver dans une spirale de dégradation sociale. La part des fins de droits dans cette situation augmente au fil des cohortes de chômeurs-euses étudié-e-s. Ceux-elles qui arrivent en fin de droit actuellement ont plus de risques d'être sans emplois sans bénéficier d'aucune mesure de soutien.

PRÉCARISÉ-E-S ET PAUPÉRISÉ-E-S

L'étude fournit quelques indications sur la précarisation de l'emploi et la pression sur les salaires. Elle pose le constat d'une proportion importante d'emplois de courte ou très courte durée pour les fins de droit. De surcroît, les revenus mensuels dérivant des

emplois retrouvés par les chômeurs-euses en fin de droit se sont détériorés entre 2007 et 2014. Une forte augmentation du nombre d'emplois avec des revenus inférieurs à 2500 francs a été constatée, ainsi qu'une augmentation de la part de chômeurs-euses en fin de droit travaillant tout en devant faire recours à l'aide sociale. Comme les syndicats le dénoncent régulièrement.

FORMATION ET SOUTIEN INSUFFISANTS

L'étude pointe également les stages d'évaluation de la distance à l'emploi obligatoires et en partie inadéquats, la réduction des budgets pour la formation, la promotion insuffisante de la part de l'Office cantonal de l'emploi de la mesure ARE (Allocation de retour en emploi), qui se révèle pourtant efficace. Elle consacre un chapitre à la mesure EdS, sur lequel nous reviendrons dans le prochain SITinfo. ♦

Manuela Cattani

> suite de la page 1

Tour de vis sur les EdS

concernés. C'est donc la porte ouverte à la sous-enchère, aux baisses de salaires déjà trop bas aujourd'hui, et aux inégalités.

MAIN D'ŒUVRE CORVÉABLE

La loi prévue supprime également l'objectif d'insertion ou de réinsertion professionnelle qui y était inscrit. Dès lors, les EdS deviennent une pure main d'œuvre à bas prix « mise à disposition » des entreprises ou associations – c'est le terme de la loi – sans programme de formation prévu ou d'insertion sur le marché du travail.

Les services publics pourront également y avoir recours. Le champ est large, puisqu'il correspond à celui des « besoins sociaux » de la population. Sachant que les associations voient leurs subventions bloquées ou diminuées d'année en année, on voit bien quels « bénéficiaires » elles tirent de faire appel à des EdS, à large échelle pour tous leurs développements. Ce projet éclaire mieux la vraie nature des EdS, telle que les syndicats la dénoncent depuis des années: renforcer la sous-enchère dans les secteurs subventionnés ou même plus largement, en obligeant les personnes en fin de droit à se vendre à vil prix pour des travaux pouvant être pénibles et peu valorisés, alors qu'il devrait s'agir de vrais emplois correctement salariés.

EMPLÂTRE SUR JAMBE DE BOIS

Ce projet entend répondre à une décision du Se-

crétariat à l'économie (Seco), qui a décidé de ne plus considérer les EdS comme ouvrant un droit au chômage en cas de résiliation. Parce que les salaires étaient fixés par l'État, il ne s'agirait pas de vrais emplois. Mauro Poggia a donc bricolé son projet en supprimant les références contestées par le Seco pour le rendre acceptable, sans chercher les références salariales légitimes: exiger des salaires conformes aux CCT ou aux usages des secteurs concernés. Il ne corrige pas non plus les insuffisances du modèle en matière de formation professionnelle et de réinsertion durable sur le marché de l'emploi. Au contraire, il le taille à la mesure des exigences de la majorité du Grand Conseil, qui entend poursuivre la baisse des subventions et les coupes dans le social. La majorité de la commission de l'économie a d'ailleurs validé le projet. Il n'est pas possible pour le syndicat de souscrire à ce dumping d'Etat. ♦

Jean-Luc Ferrière

MARCHÉ DU TRAVAIL

Aggravation importante de la sous-enchère

La sous-enchère salariale s'aggrave. Même si Genève fait mieux que la Suisse, il faut édicter des salaires minimaux et renforcer les contrôles des entreprises.

Statistiques • 29 % des entreprises suisses assujetties à une CCT étendue ont été pincées avec au moins un cas de sous-enchère salariale en 2014 lors d'un contrôle effectué par les commissions paritaires (CP). Pas loin d'une entreprise sur trois, alors qu'en 2013 la part des entreprises en infraction était de 1 sur 4. Et 34 % d'entreprises en infraction salariale dans le gros œuvre, un secteur bien contrôlé, 42 % dans le second œuvre en Suisse Romande et 91 % pour la branche privée de la sécurité. La sous-enchère progresse également dans les secteurs dépourvus de salaire minimum impératif et de CCT. Par exemple de 13 à 28 % pour le secteur de l'horticulture pour les entreprises détachant des travailleurs-euses en Suisse. La publication du

rapport annuel du SECO sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement durant l'année 2014 montre une augmentation alarmante de la sous-enchère en Suisse et à Genève. Avec un volume global de contrôles qui plafonne à 6 % des entreprises depuis plusieurs années et des amendes aux montants ridiculement bas, les employeurs qui abusent peuvent se considérer à l'abri.

MIEUX À GENÈVE


Genève fait mieux que les autres cantons en matière de contrôles. L'OCIRT contrôle les entreprises des branches sans CCT étendue. Elle en a contrôlé le 10,3 %, soit 1 sur 10, alors que la moyenne suisse est de seulement 4,1 %. Et identifié de la sous-en-

chère salariale auprès de 15 % de ces entreprises en 2014 contre 10 % en 2013. Le taux varie d'un secteur à l'autre. 48 % des salons de beauté et cabinets d'esthétique ne respectent pas le salaire minimal impératif de 3466 francs mensuels prévu par le CTT.

Les commissions paritaires des CCT étendues (gros œuvre, second œuvre, métallurgie du bâtiment, parcs et jardins, nettoyages, ingénieurs) ont contrôlé 1250 entreprises suisses et 426 entreprises étrangères détachant du personnel à Genève pour un total de 7702 salarié-e-s. Les contrôles des CP sont très étendus et détaillés et portent sur la durée, tous impliquent des visites d'entreprises et des contacts avec les salarié-e-s, ce qui n'est pas toujours le cas de l'OCIRT qui effectue une partie des contrôles par questionnaire.

PLUS DE MESURES ET DE PROTECTION

Les CP des CCT étendues contrôlent les entreprises suisses et les entreprises étrangères qui détachent du personnel à Genève. La sous-enchère est encore plus importante auprès des travailleuses détachées. Dans le gros œuvre 19 % des entreprises suisses et 31 % des entreprises étrangères qui détachent du personnel sont en infraction au salaire minimal impératif, 13 % et 38 % pour le second œuvre et 23 % des entreprises de nettoyages.

Ces données démontrent l'insuffisance des mesures actuelles pour combattre l'aggravation de la sous-enchère en Suisse et à Genève. Plus de protection c'est d'abord la généralisation de salaires minimums impératifs dans toutes les branches, par l'édiction de contrats-type de travail et par l'extension facilitée de CCT. Pour contrôler ces salaires, un renforcement massif du nombre et de la qualité des contrôles, incluant le droit d'accès aux entreprises pour les syndicats sur le modèle de l'initiative syndicale genevoise, est nécessaire sur le plan suisse. Ainsi que le relèvement des amendes pour infraction salariale et la possibilité d'interrompre le travail en cas de forte suspicion. Ce train de mesures est le seul crédible pour sortir de l'abri les employeurs abuseurs qui risquent si peu actuellement et protéger les salarié-e-s contre les abus et la sous-enchère. 

Manuela Cattani

TAUX D'INFRACTION À GENÈVE, CONTRÔLES DES CP AUPRÈS DES ENTREPRISES SUISSES POUR QUELQUES SECTEURS

	Gros œuvre	Second œuvre	Métallurgie du bâtiment	Parcs et jardins	Nettoyages
Entreprises contrôlées	137	437	303	214	144
Travailleurs-euses contrôlées	395	893	2'986	332	779
Entreprises en sous-enchère salariale	19 %	13 %	17 %	24 %	23 %
Entreprises en infraction à d'autres dispositions	61 %	18 %	6 %	77 %	9 %

« IMMIGRATION MASSIVE »

Etat, syndicats et patrons genevois contre le Conseil fédéral

Le CSME critique le projet du Conseil fédéral de mise en œuvre de l'initiative « immigration massive ».


Pressions • Alors que patronat et partis de droite à l'échelle fédérale ne cachent pas leurs velléités de profiter de la mise en œuvre de l'initiative « immigration massive » pour faire table rase des mesures d'accompagnement et prôner la dérégulation totale du marché du travail, le tripartite

genevois prend une position diamétralement opposée.

État, patrons et syndicats se sont penchés sur le projet du Conseil fédéral de mise en œuvre de l'initiative UDC et ont pris une position très critique. Elle est centrée sur une question très importante pour la défense

des intérêts des salarié-e-s dans le contexte actuel : celle de la protection des salaires et des conditions de travail. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) manifeste sa « vive déception » quant à la décision du Conseil fédéral du 1er avril de suspendre la timide amélioration des mesures d'accompagnement. Il relève également que « la préservation de l'accord de libre circulation des personnes ne peut s'accommoder d'un affaiblissement, voire d'un simple statu quo sur le terrain de la protection du marché du travail, mais doit prévoir au contraire des améliorations du dispositif d'extension facilitée des CCT et des CTT ainsi qu'un renforcement du contrôle des entreprises et des sanctions ». Quant aux permis de courte durée

qui créent une nouvelle catégorie de travailleurs-euses saisonniers-ères potentiellement victimes de toutes sortes d'abus patronaux prévu par le Conseil fédéral, le CSME souligne « le risque d'un recours abusif aux permis de courte durée de 4 mois par certaines branches, entraînant une précarisation des travailleurs concernés ».

Ce positionnement tripartite progressiste, unique en son genre en Suisse, a été possible grâce à l'impact des nombreuses dénonciations syndicales de cas de sous-enchère crasse à l'égard des travailleurs-euses qui ont indigné l'opinion publique, et grâce au rapport de force créé par le lancement de l'initiative syndicale pour le renforcement du contrôle des entreprises.  **MC**

INITIATIVE POPULAIRE

L'impunité des multinationales, ça suffit !

Le SIT soutient l'initiative « pour des multinationales responsables » lancée par une large coalition d'organisation œuvrant pour les droits humains.



Solidarité internationale • Assassinats de syndicalistes, scandales alimentaires, exploitation et mise en danger éhontée de travailleuses et travailleurs ou encore catastrophes environnementales : la chronique noire de l'activité de certaines multinationales s'alourdit régulièrement. Pourtant, à ce jour, rares sont les entreprises multinationales à avoir été condamnées pour ces faits. Et pour cause : bien que les responsables de ces derniers soient – très souvent – des entreprises dont le siège est en Suisse, rien ne permet dans le corpus législatif de la Confédération de les condamner pour ces crimes commis à l'étranger. C'est ce que souhaite changer l'initiative « pour des multinationales responsables », que le SIT a décidé de soutenir.

UNE IDÉE SIMPLE

L'idée en soi est simple : l'initiative propose d'obliger les entreprises multinationales dont le siège est en Suisse de prévenir tout risque de violation des droits humains et des standards environnementaux internationaux, en évaluant chacun de leurs sites de production, filiales, partenaires, etc., quel que soit le pays dans lequel ces activités ont lieu. Elles devront prendre les mesures nécessaires

pour anticiper les situations à risque, et rendre compte régulièrement de tout ce travail. Toute entreprise qui acceptera de jouer le jeu pleinement ne risquera rien. Par contre, si une entreprise ne jouant pas le jeu se trouve prise dans une de ces situations, les victimes pourront porter plainte devant les tribunaux suisses, quelle que soit leur nationalité.

PROTÉGER LES DROITS

Ce nouvel outil juridique permettra de remettre un peu plus les travailleurs-euses et l'environnement au centre des préoccupations des dirigeants de ces multinationales. Il permettra, et ce n'est pas des moindres, d'ôter à ces capitaines d'industrie ce sentiment d'impunité leur permettant de partir aujourd'hui à la recherche du profit maximum, à n'importe quel prix, souvent supporté par les travailleur-se-s. Et, une fois n'est pas coutume, il permettra à la Suisse de faire un pas de géant dans la protection des droits fondamentaux au niveau mondial.

CONTRE LES MOUTONS NOIRS

La plus grande majorité des entreprises suisses travaillant aussi à l'étranger ne risquent rien, puisqu'elles veillent déjà à ces aspects sans y être contraintes. C'est un mouvement qui prend de l'ampleur depuis maintenant une petite dizaine d'années dans notre pays et au niveau international, organisé autour du principe de la Responsabilité Sociale des Entreprises. En revanche, il en sera fini de l'impunité pour celles qui se rendent responsables d'exactions, de conditions de travail inhumaines, ou encore de graves pollutions.

LARGE COALITION

L'initiative est portée par une large coalition d'organisations œuvrant dans le domaine des droits humains, de l'entraide, de la protection de l'environnement, des syndicats, des Eglises, mais également des unions d'actionnariat tels que la Fondation Ethos. Les grandes centrales syndicales suisses, l'USS et Travail.suisse, soutiennent également l'initiative, tout comme la Communauté genevoise d'action syndicale. Le SIT ne peut qu'appeler à la solidarité internationale entre toutes et tous les travailleurs-euses, à signer et faire signer massivement cette initiative. **◆**

Selim Neffah

Des feuilles de signature sont à disposition auprès de secrétariat du SIT, et peuvent être téléchargées sur initiative-multinationales.ch
Attention : initiative nationale = 1 feuille par commune électorale

délaï au 21 octobre 2016

Congé paternité de deux semaines

La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a accepté en avril dernier, par 13 voix contre 10, l'idée d'un congé paternité de deux semaines. Financé comme l'assurance maternité par les APG à hauteur de 80 % du salaire, mais au maximum 196 francs par jour, il doit maintenant passer devant la commission du Conseil des Etats.

C'est un petit pas, mais très timide au regard du droit européen. Pour le SIT, la Suisse doit mettre en place un véritable congé parental, à partager entre le père et la mère, pour que les parents puissent mieux articuler travail et famille et pour favoriser une meilleure répartition des tâches éducatives entre les femmes et les hommes. **VB**

Le burn-out toujours pas reconnu

Répondant à une interpellation d'un conseiller aux Etats, le Conseil fédéral refuse toujours de considérer le burn-out comme une maladie professionnelle, et refuse de modifier la loi pour améliorer la prévention.

L'assurance perte de gain maladie en Suisse n'étant pas obligatoire dans les secteurs où elle n'est pas prévue dans une CCT, les salarié-e-s de plus en plus nombreuses qui souffrent d'un syndrome d'épuisement sont pourtant insuffisamment protégé-e-s. Dans ces secteurs, le burn-out rime avec licenciement et perte durable de revenu. Il faut que cela change. **DDF**

La flexibilisation des horaires progresse

La dernière enquête sur la population active de l'OFS indique que les horaires flexibles augmentent en Suisse. En 2014, 44,6 % des salarié-e-s travaillent selon un horaire flexible, 20,5 % régulièrement le samedi, et 10,6 % le dimanche. Sans surprise, les femmes sont plus nombreuses à subir ce type d'horaires. Elles sont par exemple presque deux fois plus nombreuses que les hommes à travailler sur appel (6,1 % contre 3,7 %), et les moins qualifiées sont trois fois plus nombreuses que les hommes à devoir exercer plusieurs activités (11,7 % contre 3,5 %). Et qu'on ne viennent pas nous dire que c'est leur choix... **DDF**

INITIATIVE SUR LES SUCCESSIONS

OUI à plus de justice fiscale et au renforcement de l'AVS

Le SIT appelle à voter OUI le 14 juin à l'initiative sur l'imposition des donations et des successions.



Impôts • Pour une meilleure contribution des super riches à notre système de retraites, le SIT appelle à voter OUI à l'initiative sur l'imposition des donations et des successions. L'initiative, lancée en 2011 par le PEV (parti évangélique), et sou-

tenue par l'USS, le PS et les Verts, propose de rétablir un impôt fédéral de 20 % sur les successions, soit les fortunes héritées suite à un décès, sur les montants qui dépassent 2 millions de francs. Les 2 premiers millions sont donc totalement exonérés. Les conjoint-e-s ne paient pas cet impôt.

ENTREPRISES ET EMPLOIS PRÉSERVÉS


Prétendant qu'il sera plus difficile de transmettre les entreprises familiales en cas de décès si cette initiative est acceptée, les opposant-e-s à cette initiative, patrons et partis de droite, agitent encore une fois l'épouvantail des pertes d'emplois. Or il n'en est rien, car des conditions plus favorables sont prévues lorsque c'est une entreprise ou une exploitation agricole qui est héritée. L'USS démontre par ailleurs que dans les cantons où il existe déjà une imposition sur les successions, cela n'a aucune influence sur l'emploi. La droite critique cet avis, arguant qu'on ne peut pas « lire les courbes de l'emploi à la seule

lumière de l'abolition de l'impôt sur les successions» (Christophe Darbellay, président du PDC, dans *Le Matin dimanche* du 24 mai 2015). Précisément : il n'y a aucun lien entre cet impôt et l'emploi.

JUSTICE FISCALE

Les inégalités de richesses sont très élevées en Suisse : 1 % de la population possédait en 2007 41 % de la fortune totale, et 90 % moins de 25 %. Ces inégalités se creusent, le 1 % le plus riche ayant augmenté sa part de gâteau de plus de 6 %. Les personnes au bénéfice d'une fortune de plus de 5 millions ont doublé en l'espace de 10 ans. Cette initiative populaire ne touche que les fortunes supérieures à 2 millions de francs, soit des fortunes qui ne peuvent provenir du seul revenu du travail. Les travailleurs-euses ayant fait des économies ou possédant leur propre maison ne seront pas donc concerné-e-s par ce nouvel impôt. Seul 0,7 % de la population, soit la plus riche, sera concernée par cet impôt.

RENFORCER L'AVS

Le produit de cet impôt estimé à environ 3 milliards de francs sera affecté, pour un tiers, aux cantons et, pour les deux autres tiers, à l'AVS. Ainsi toute la population en bénéficiera. Le produit de cet impôt étant versé aux deux tiers à l'AVS, cette votation revêt également un caractère important dans la lutte qui s'amorce contre le plan Berset. 

Davide De Filippo

LOGEMENT

NON à la spéculation et à l'affaiblissement de la protection des locataires

Le SIT appelle à rejeter le projet de loi mensonger sur la transformation des bureaux en logements.

Arnaque • Cette loi, combattue par référendum, a été adoptée en 2014 par le parlement sous l'impulsion du promoteur immobilier et député MCG Ronald Zacharias. Elle prévoit de supprimer définitivement tout contrôle des loyers pour les locaux commerciaux transformés en logements, d'offrir au bailleur la possibilité de retransformer librement dans le futur ces logements en bureaux, et ainsi, de chasser le locataire de son appartement. Le SIT appelle à la rejeter fermement.

PROTÉGER LES LOCATAIRES


Cette révision s'inscrit dans une longue série de projets de loi lancés par la droite visant à détruire les lois de protection des locataires, particulièrement la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation (LDTR). Contrairement à ce que soutiennent le PLR, le MCG et la Chambre genevoise immobilière, la loi actuelle n'empêche pas de transformer des bureaux en logements. Mais elle empêche que ces nouveaux logements soient hors de prix et réservés à une minorité de personnes fortunées, et

limite les abus en matière de congés.

En effet, les logements créés par l'affectation de bureaux en logements voient leurs loyers contrôlés pendant au maximum 3 ou 5 ans. Ce contrôle permet d'assurer un niveau de loyer accessible à la classe moyenne et aux personnes à faibles revenus, soit 80 % des habitant-e-s.

La LDTR protège également les locataires de ces nouveaux logements dans la durée, puisque les hausses de loyers en cas de futurs travaux seront plafonnées. La LDTR garantit aussi que ces locataires ne soient pas à la merci de leurs bailleurs qui souhaiteraient retransformer leurs logements en bureaux et, ainsi, les congédier.

CONTRE LA SPÉCULATION

Ce sont ces protections que la loi faussement intitulée « plus de logements pour les Genevois » veut faire sauter, ce qui aura pour effet d'augmenter encore la spéculation immobilière et les profits gigantesques réalisés par les milieux immobiliers sur le dos des locataires. 


Davide De Filippo

OUI à l'initiative sur les bourses

Cette initiative a pour but d'harmoniser les 26 systèmes cantonaux des bourses d'études, corrigeant l'inéquitable situation actuelle. Chaque personne nécessitant une bourse pour sa formation dans une école professionnelle, une école supérieure, une HES ou une université devrait bénéficier d'un accès équitable à la formation.

DDF

OUI à la loi sur la redevance RTV

Aujourd'hui, de nombreuses personnes ne paient pas la redevance radio-TV bien qu'elles possèdent une TV ou radio ou qu'elles consomment les programmes via les ordinateurs, tablettes et smartphones. La loi fédérale soumise au vote prévoit de généraliser la redevance Radio-TV à tous-tes, indépendamment de la possession d'une radio ou d'une télévision. En seront exempté-e-s les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et les résident-e-s d'EMS. Parce qu'elle met tout le monde sur un pied d'égalité, la redevance sera donc plus équitable et plus à même de garantir la diversité et l'indépendance des médias. 

**DOSSIER AGRICULTURE**

Les damné-e-s de la terre

Travailler entre 60 et 66 heures par semaine pour un salaire d'à peine plus de 3000 francs ? En Suisse c'est possible si on est travailleur-euse agricole. Une situation à peine meilleure à Genève.

Exploitation(s) • Les conditions de travail dans l'agriculture sont soumises à un régime très particulier. En effet, au prétexte que le secteur est soumis aux aléas climatiques, il échappe à la législation ordinaire du travail. Ainsi, les ouvriers et les ouvrières agricoles ne sont pas soumis-e-s à la Loi sur le travail et aux protections, pourtant maigres, qu'elle offre. Seule protection pour les ouvriers-ères du secteur, l'obligation pour les cantons d'édicter un contrat-type de travail qui prévoit un salaire minimum pour un horaire donné. Les conditions du secteur sont donc « régularisées » par 26 contrats-type différents en Suisse, qui tous prévoient des horaires hebdomadaires de travail équivalents ou supérieurs à 50 heures, avec dans le rôle du champion toutes catégories de la semaine infernale, le Canton de Glaris avec ses 66 heures de travail hebdomadaire à la belle saison. L'ensemble des cantons « offre » pour toutes ses heures de travail des salaires oscillant autour des 3000 francs.

A GENÈVE À PEINE MIEUX

À Genève, la situation est un peu meilleure. Jusqu'au 1^{er} janvier 2013, le temps de travail hebdomadaire moyen sur l'année pour les ouvriers-ères agricoles était de 47h30 pour un salaire minimum de 3300 francs mensuels. Ce salaire est toujours celui en vigueur, mais depuis le 1^{er} janvier 2013 le temps de travail hebdomadaire est en moyenne

annuelle de 45 heures. C'est la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), institution légalement chargée d'édicter les contrats-type genevois, qui a pris cette courageuse décision en 2012, au motif évident que « les salaires dans l'agriculture sont manifestement trop bas et concourent à la création de *working poor* nécessitant de l'État le versement des compléments de revenus ». Sourds à ces arguments, les patrons avaient alors fait recours au Tribunal fédéral contre ce contrat-type. Le SIT s'était alors porté partie pour défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs du secteur. Bien lui en pris puisque le recours patronal a été rejeté: la liberté économique, invoquée par les patrons, ne justifiant pas que l'on s'assesse sur les conditions de travail.

UN LONG CHEMIN

Mais tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Le SIT milite pour que cesse le vide législatif auquel sont soumis les travailleurs et les travailleuses agricoles. Il défend donc l'édiction d'un contrat-type fédéral qui fixe un salaire minimum dans le secteur et évite le dumping intercantonal. Il milite aussi pour que les ouvriers-ères agricoles soient soumis-e-s à la Loi sur le travail et bénéficie des mêmes allocations familiales que le reste de la population (voir article à coté). Mais le Parlement fédéral met les pieds au mur, liquidant toutes les velléités d'améliorer les conditions de travail du

secteur. La dernière en date, qui proposait que le CTT genevois serve de référence pour le reste de la Suisse, a été liquidée en mars 2014.

Mais le combat continue: au mois de mai, la plateforme pour une agriculture socialement durable, dont le SIT fait partie, a interpellé l'ensemble des gouvernements cantonaux pour qu'ils agissent en vue de l'amélioration des contrats-type, notamment en généralisant l'horaire hebdomadaire de 45 heures, et pour qu'ils fassent pression sur le Conseil fédéral pour qu'il édicte un contrat-type fédéral avec salaire minimum à 3500 francs mensuels. ♦

Jésus Gomez et
Emmanuelle Joz-Roland

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Cette année, le SIT participera à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a lieu à Genève du 1^{er} au 13 juin 2015, dans le cadre de la délégation USS. Des travaux seront consacrés sur le thème « Donner une voix aux travailleurs-euses ruraux-ales ».

La participation du SIT à la délégation de l'USS est une reconnaissance du travail accompli par le SIT dans le secteur.

Inégaux-ales face aux allocations

Les allocations familiales des travailleurs-euses agricoles sont toujours plus basses que pour les autres. Un scandale.

Sécurité sociale • A Genève, les salariés-e-s ont droit à des allocations familiales dont le montant s'élève à 300 francs par enfants et à 400 francs pour les jeunes en formation dès 16 ans. Mais pour les ouvriers-ères agricoles, le système n'est pas le même et les montants sont plus faibles. Car si le commun des travailleurs-euses est soumis à la Loi sur les allocations familiales, les salariés-e-s de l'agriculture sont quant à eux-elles soumis-e-s à une loi spécifique. Au lieu de recevoir 300 francs par enfant, les travailleuses agricoles en reçoivent 200. Et au lieu de recevoir 400 francs pour un-e jeune en formation à charge, les travailleurs-euses agricoles en reçoivent 250. Pour faire cesser cette incroyable inégalité de traitement, le SIT a in-



terpelé quelques parlementaires potentiellement sensibles à la question pour que le Parlement genevois prenne les dispositions nécessaires. C'est ainsi qu'au début 2013, le Parti socialiste a déposé un projet de Loi pour modifier la Loi sur les allocations familiales afin qu'elle intègre aussi les travailleurs et les travailleuses agricoles. Après quelques méandres techniques devant le Parlement et la commission des affaires sociales, le projet de loi s'est transformé en Résolution approuvée à la majorité de la commission des affaires sociales. Cette Résolution demande qu'à Genève le principe un enfant, une allocation soit appliqué et que le Conseil d'État « propose une modification de la loi cantonale sur les allocations familiales (LAF) dans le but d'augmenter le montant des allocations familiales des travailleurs agricoles et des agriculteurs indépendants afin de

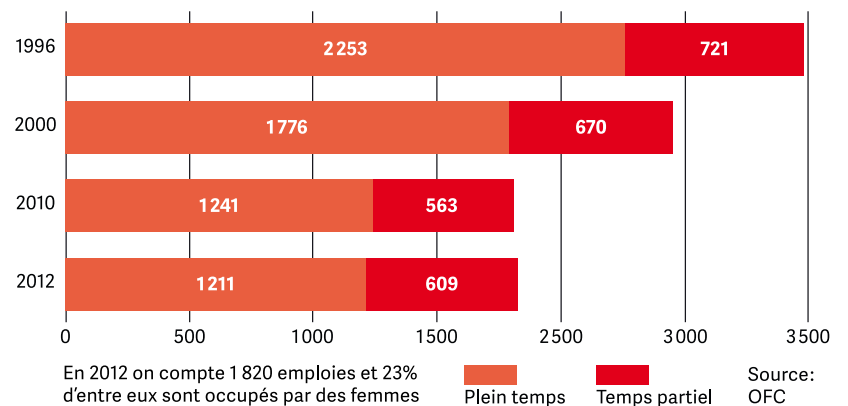
les mettre au même niveau que celui des travailleurs et indépendants des autres secteurs de l'économie du canton ». Evidemment il s'est trouvé une minorité pour refuser cette Résolution, notamment chez les représentants de l'UDC (le parti des paysans ?) et du PLR qui estime qu'offrir une allocation familiale aux ouvriers-e-s agricoles équivalente à celle des autres travailleurs-euses est un abus de l'État providence... Agri-Genève, association patronale faïtière de l'agriculture genevoise a aussi combattu cette Résolution, même si toutes les études sur la faisabilité de la mise à égalité des allocations démontrent qu'ils n'en coûterait presque rien aux employeurs, alors que cela rapporterait beaucoup au quelques 790 employé-e-s agricoles du Canton. ♦

Jésus Gomez et
Emmanuelle Joz-Roland

LES SALAIRES MINIMAUX

Personnel qualifié porteur d'un CFC ou d'un titre équivalent	3 830.- Chf.
Personnel avec une attestation fédérale de formation professionnelle	3 500.- Chf.
Personnel sans qualification particulière	3 300.- Chf.
Personnel engagé à l'heure, quelle que soit la catégorie	17.50 Chf.
En outre, l'employeur verse une augmentation mensuelle s'élevant au minimum à :	
Après 1 année dans l'entreprise	60.-
Après 2 années dans l'entreprise	100.-
Après 3 années dans l'entreprise	150.-
Après 4 années dans l'entreprise	180.-
Lorsque l'employeur prend à sa charge les repas et le logement des travailleurs-euses, les montants suivants sont déduits du salaire bruts :	
Petit déjeuner	3.50
Repas de midi	10.-
Repas du soir	8.-
Logement	11.50
TOTAL journalier	33.- Chf. (par jour)
Source : Etat de Genève 2012	

ÉVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE TOTALE À GENÈVE



EN CHIFFRES

405

Le nombre d'exploitations agricoles à Genève

1 823

C'est le nombre d'emplois que compte Genève dans l'agriculture

23 %

De femmes travaillent dans ce secteur (env. 400)

1 400 412

C'est la main d'œuvre salariée, représentée presque exclusivement par des étrangers-ères

Représentent la main d'œuvre familiale employée à plein temps

CONSTRUCTION

Les maçons se mobilisent pour une convention collective renforcée

Par la faute des patrons, les négociations pour le renouvellement de la Convention collective de travail sont au point mort. Appel à la mobilisation.

Conflit • La Société suisse des entrepreneurs (SSE), dans un communiqué de presse daté du 30 avril dernier, justifie le refus d'engager des négociations avec les syndicats sous le prétexte que le syndicat Unia aurait ruiné la mise en œuvre du partenariat social dans le cadre des CCT. Mais qu'aurait donc fait Unia? Dans la région zurichoise, face à l'absence de volonté de la SSE de créer un outil paritaire efficace permettant le contrôle de la sous-traitance abusive comme le préconise la loi sur la responsabilité solidaire, Unia a mis en place son propre service visant à

vérifier les conditions de travail chez les sous-traitants. Pour la SSE, cette démarche parfaitement légitime est un crime de lèse-majesté.

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES

A l'occasion des diverses assemblées organisées par les syndicats, les travailleurs de la construction ont condamné fermement la position et le petit jeu irresponsables des patrons. Ils ont qualifié d'absolue la nécessité d'ouvrir sans délai les négociations afin d'éviter

un vide conventionnel en 2016 qui serait préjudiciable à l'ensemble de la branche. Ils ont de plus insisté sur le fait qu'ils ne souhaitent en aucun cas une simple reconduction de la convention nationale actuelle, considérant qu'elle ne les protège plus suffisamment contre la précarisation rampante de leurs conditions de travail. Parmi leurs revendications principales figurent une solution efficace en matière de protection contre les intempéries, une limitation de la flexibilisation du temps de travail et le renforcement des moyens pour lutter contre le dumping salarial. Les travailleurs genevois membres du SIT ont par ailleurs estimé à l'occasion de plusieurs assemblées et comités que la question de la limitation du travail temporaire abusif devait également être abordée en lien avec les nombreux licenciements des travailleurs anciens de ces derniers mois.

DÉFENDRE LA RETRAITE ANTICIPÉE

Autre sujet d'importance pour les maçons: le maintien et la pérennité de la retraite anticipée à 60 ans. Ce modèle de retraite acquis de haute lutte il y a maintenant plus de dix ans en raison de la pénibilité du travail sur les chantiers fait l'objet d'une convention nationale séparée. Ce système qui a fait ses preuves devra dans un avenir très proche assurer

des milliers de travailleurs supplémentaires. Dans cette perspective et afin de contrer les velléités d'une partie du patronat qui a déjà annoncé son souhait d'augmenter l'âge de cette retraite anticipée, les travailleurs ont exigés que son financement soit discuté sans attendre, parallèlement aux négociations de la CCT.

PREMIER COUP DE SEMONCE

Les travailleurs de la construction, éreintés par des conditions de travail de plus en plus pénibles et scandalisés par le refus de la SSE de leur accorder la moindre augmentation de salaire en 2015, sont déterminés à lutter pour une nouvelle convention nationale les protégeant efficacement contre le dumping social et salarial et pour défendre leur retraite anticipée à 60 ans.

Dans ce cadre, le SIT, aux côtés des syndicats Unia et Syna, appelle tous les travailleurs genevois à participer massivement à la grande manifestation de la construction qui aura lieu le samedi 27 juin 2015 à Zürich. ♦

Thierry Horner

TRAIN SPÉCIAL

Un train spécial est organisé au départ de Genève pour la manifestation du 27 juin à Zurich. Voir détails en page 14.

SERVICES PUBLICS

Le Conseil d'Etat sabote la caisse de pension

En renonçant à affilier les EMS à la CPEG, ce sont les retraites de tous-tes les fonctionnaires que le Conseil d'Etat met en danger.

Retraites • Le Conseil d'Etat s'est livré à une véritable trahison en déposant un projet de loi pour renoncer à l'affiliation des EMS à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Une trahison de sa parole d'abord, du personnel des EMS ensuite, et de l'ensemble des fonctionnaires in fine.

Le Conseil d'Etat viole l'accord qu'il a signé en 2011 avec le Cartel intersyndical sur la CPEG, dont l'un des points prévoyait l'affiliation des EMS à la nouvelle caisse de prévoyance issue de la fusion entre la CIA et la CEH. Un accord résultant de quatre années de négociations difficiles, fait de sacrifices sur les conditions de retraites, mais également de progrès, dont l'un des plus importants était justement l'affiliation des EMS à la nouvelle caisse. Pour le nouveau Conseil d'Etat, « ce n'est pas une priorité », lui qui s'engageait pourtant dans son discours d'investiture à « respecter les

engagements du gouvernement qui l'a précédé ».

Le personnel des EMS appréciera, lui qui connaît des conditions de retraites généralement beaucoup moins favorables malgré la pénibilité de son travail. Le voilà donc contraint de payer à la sueur de son front le prix de la politique désastreuse de défiscalisation menée depuis vingt ans et que le Conseil d'Etat entend poursuivre: ce dernier ne débloquera pas les 20 millions que coûterait l'amélioration des conditions de retraites d'un personnel essentiellement composé de femmes, à temps partiel, et aux salaires en moyenne plus bas que dans le reste de la fonction publique.

Pire encore, la renonciation à affilier le personnel des EMS porte atteinte à l'équilibre financier de la caisse, qui repose notamment sur une croissance annuelle des assuré-e-s actifs-ves de 0,6%. Ce sont donc les retraites de l'ensemble du personnel affi-



lié à la CPEG qui sont menacées. Un véritable sabotage qui se double d'un feu vert adressé par le Conseil d'Etat à la droite qui veut démolir la CPEG, pourtant instituée par un vote populaire en 2013. Voilà donc ouvert un autre front auquel devra répondre la mobilisation du personnel. ♦

Davide De Filippo

SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Préavis de grève à la Fondation des parkings

Les agent-e-s de contrôle du stationnement feront grève si la Fondation des parkings refuse de négocier les conditions de travail avec le SIT.



Mobilisation • La réponse du berger à la bergère. Les agent-e-s de contrôle du stationnement de la Fondation des parkings, réuni-e-s en Assemblée le 21 mai, ont fustigé l'attitude hostile au syndicat de la part de la direction. Quelques semaines auparavant, la direction refusait d'entrer en matière sur la demande du SIT d'ouvrir des négociations sur le statut du personnel. Cerise sur le gâteau, la direction refusait également sans aucun motif valable les congés syndicaux demandés par le SIT pour les sept délégué-e-s syndicaux-ales. Le président du Conseil de fondation a donc été saisi, et un préavis de grève déposé.

DROITS SYNDICAUX

« Vous avez vos spécialistes, juristes ou avocats, nous avons le nôtre: le syndicat », répond une déléguée syndicale au directeur général lorsque celui-ci tente de se réfugier derrière la commission du personnel consultative interne pour refuser de négocier avec le SIT des améliorations du statut du personnel. Cette non entrée en matière de la part de la direction est en effet inacceptable: elle se cache derrière une commission du personnel aux moyens limités et sans véritable pouvoir de négociation, tout en refusant au personnel son droit

fondamental à choisir de quelle manière il entend faire valoir ses intérêts collectivement. Une violation de l'essence même des droits syndicaux.

Des droits encore piétinés par le refus de la direction d'accorder trois demi-journées de congé syndical aux sept délégué-e-s syndicaux-ales qui souhaitent suivre une formation organisée par le SIT. « Cela dégarnirait trop le terrain », tente de justifier le directeur général, alors que le statut du personnel accorde à chaque membre du personnel cinq journées entières de congé syndical par an.

MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

Un article de presse a récemment mis en lumière les agressions verbales ou physiques dont sont régulièrement victimes les agent-e-s. Ils-elles réclament donc des mesures de prévention et de protection supplémentaires ainsi que des compensations salariales. Autre grief des agent-e-s: en raison de taux d'absences flirtant régulièrement avec 25 %, les primes des assurances perte de gain maladie et accident sont extraordinairement élevées, et grèvent des salaires quant à eux déjà peu élevés. Les causes de ces absences sont multiples, mais sont essentiellement liées aux mau-

vaises conditions de travail, auxquelles s'ajoutent un climat de travail délétère: autoritarisme, mépris, contrôle intégral, mise en concurrence des salarié-e-s et invitations à la délation des collègues. Les agent-e-s réclament donc que l'employeur assume ses responsabilités en prenant à sa charge une part plus importante des cotisations, une meilleure couverture d'assurances, et des mesures de protection de la santé et de la personnalité pour agir sur les causes de ce taux d'absences anormal.

ÇA SUFFIT!

Face à ces conditions de travail déplorable, les agent-e-s de contrôle du stationnement ont décidé de se mobiliser. Deux assemblées ont eu lieu, lesquelles ont réuni plus de la moitié du personnel. Face au refus de la direction de reconnaître le syndicat comme interlocuteur légitime, le SIT a saisi le président du Conseil de fondation. En cas de non entrée en matière sur la demande d'ouverture de négociations sur le statut du personnel, les agent-e-s ont voté à l'unanimité une journée de grève comme première action pour faire entendre leurs revendications. ♦

Davide De Filippo

Nouvelle CCT petite enfance à Lancy

Avec l'approbation de la commune, une nouvelle CCT pour le personnel des institutions de la petite enfance de Lancy a été signée.

Entrant en vigueur le 1^{er} juin 2015 pour une durée de trois ans, elle comprend un nouvel article relatif aux mécanismes salariaux de promotion d'une fonction à l'autre, contient une clarification du texte concernant la caisse de retraite (sans influence sur le contenu du plan de prévoyance), ainsi qu'un nouvel article concernant les horaires du personnel engagé en CDI comme remplaçant. Les discussions se poursuivent sur la validation des acquis de l'expérience en vue d'un CFC ou d'un diplôme. **VB**

EMS Pétition pour une équité de traitement immédiate

Les salarié-e-s du secteur socio-hôtelier en EMS ont dû adapter leur pratique professionnelle à l'évolution des besoins en soins des personnes âgées en raison du vieillissement de la population. Partie intégrante du dispositif d'accueil des résident-e-s, ils demandent une équité de traitement avec leurs collègues de l'Imad et des HUG. Convoquée par les syndicats signataires de la CCT, l'assemblée générale du personnel des EMS qui s'est réunie le 21 mai 2015 lance une pétition adressée aux autorités genevoises pour demander la suppression immédiate de la classe 4. **MF**

L'UPCP rejoint le Cartel

L'Union du personnel du Corps de Police fait son grand retour au sein du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. Cette adhésion du syndicat des gendarmes et des gardien-ne-s de prison fait suite à deux années de lutte commune contre le projet SCORE et à la bataille référendaire contre la LPol. Elle marque la volonté de faire front commun contre les attaques aux services publics. Le Cartel est ainsi renforcé dans sa représentativité avec plus de sept mille employé-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné affilié-e-s à l'une ou l'autre de ses composantes. **DDF**

PHOTOGRAPHIE

Quand l'objectif est militant

Le Centre de la photographie Genève a célébré les 40 ans d'existence du collectif de photographes genevois Interfoto par une exposition et des débats.



Meeting unitaire de la métallurgie du 17 mai 1978



1er mai 1986

©interfoto

Rétrospective • Depuis 1975, le collectif de photographes genevois Interfoto couvre les manifestations et événements à caractère social et politique les plus divers à Genève et en Suisse romande. D'abord en tant qu'agence pour la presse syndicale et militante, puis aussi comme auteur collectif de livres. Les membres de l'équipe – ils sont actuellement six – signent les photographies, toujours en noir et blanc, uniquement par le nom « Interfoto » et les mettent gratuitement à disposition de tout organisme, association, syndicat ou autre regroupement, principalement de gauche.

DOCUMENTER LES LUTTES

Constatant au milieu des années 1970 que la presse

dite « bourgeoise » (une expression de l'époque !) ne couvrait que rarement, voire très rarement, les manifestations, grèves, occupations et autres luttes, allant des revendications ouvrières aux droits des femmes, des étrangers-ères en passant par la jeunesse, quelques activistes politiques prirent en charge ce travail d'information jusqu'alors absent.

Tous-tes donnaient de leur temps libre pour se rendre sur les lieux des rassemblements, des contestations et autres actions politiques solidaires, pour passer ensuite des heures dans la chambre noire et pour enfin diffuser par courrier postal les tirages sortis des bains et des sécheuses. Interfoto s'est imposé des règles : ne pas privilégier la photo d'auteur, mais au contraire miser sur la

création collective. Car Interfoto détermine en équipe les reportages à effectuer et les photos à distribuer. Et c'est de même que les membres se répartissent les tâches, sans hiérarchie ni spécialisation.

UN TRAVAIL PROLIFIQUE

Les photographies d'Interfoto ont fait la une des quotidiens, hebdomadaires et mensuels les plus divers, allant du « Courrier » à « Lutte Ouvrière » en passant par « il lavoratore », et bien entendu Sit-info et son prédécesseur Action et Solidarité. Les photographies sortant du fameux labo situé dans un sous-sol des Grottes ont également servi à illustrer près de 40 affiches de différentes manifestations ou votations. Quelques chiffres : les archives Interfoto comprennent 4 733 films, soit environ 141 990 négatifs noir et blanc 24x36 ; l'agence a collaboré avec environ 80 journaux pendant les 40 dernières années ; on estime à 10 000 le nombre de photos à avoir été publiées ; des images d'Interfoto ont été utilisées pour illustrer environ 50 livres (en plus des neuf livres produits par l'Agence). Un bilan plus qu'impressionnant !

VIE QUOTIDIENNE

Avec les années, le travail de l'agence s'est de plus en plus orienté vers une production d'images ne collant pas nécessairement à l'actualité au jour le jour. C'est ainsi que la production de livres de photographies a gagné en ampleur et qu'Interfoto a commencé à se définir comme un collectif. Interfoto compte aujourd'hui neuf publications, qui témoignent d'un intérêt pour des aspects de la vie quotidienne dépassant le militantisme : vie au travail, habitat urbain, transports en commun, etc.

Le SIT a pendant longtemps collaboré avec Interfoto qui le fournissait en photos pour ses publications. La parution de plusieurs livres a été aidée par le SIT financièrement, mais aussi en facilitant l'introduction de l'agence sur les lieux de travail. ♦

Georges Tissot (d'après Interfoto)

LIVRES

Le poison des privatisations

Les éditions d'en bas publient la traduction française du livre de Graziano Pestoni, syndicaliste, sur les méfaits des privatisations des service publics.



Essai • *Privatisations* est la traduction du livre « coup de poing » de l'économiste et du syndicaliste Graziano Pestoni paru sous le titre *Privatizzazioni* (2013). Ce livre fait l'état des lieux après que les vagues successives de libéralisations et de privatisations aient transformé une part considérable de services publics en entreprises privées et en sociétés anonymes.

Le constat documenté que nous en fait Graziano Pestoni est sans appel : les privatisations participent de l'en-

richissement des riches au détriment des populations, elles produisent une croissance exponentielle du travail précaire, transforment les usagers en clients (voire en pigeons), menacent la démocratie et dégagent de juteux profits pour les banques, les actionnaires et les spéculateurs.

Pour Sergio Rossi, professeur ordinaire à l'Université de Fribourg, « ce volume explique clairement les facteurs politiques et institutionnels, ainsi que la matrice idéologique à l'origine de la crise du système capitaliste contemporain. Les exemples historiques choisis par Graziano Pestoni illustrent bien les raisons de nombreuses décisions publiques, en Suisse comme ailleurs, qui ont réduit le rôle de l'Etat et augmenté l'importance de la finance dans l'économie de marché. L'analyse révèle les erreurs commises en politique économique au cours des trente dernières années et offre au lecteur les instru-

ments pour comprendre les causes fondamentales de l'augmentation du malaise social pour différentes tranches de la population. Les politiciens et les citoyens trouveront dans ce volume les réponses à nombreuses questions importantes pour la stabilité et la cohésion nationale. » ♦

Editions d'en bas

Graziano Pestoni a été responsable syndical du SSP/VPOD de 1978 à 2006, ex-député au Grand Conseil du Tessin, actuellement président de l'Union syndicale tessinoise et secrétaire de l'Association pour la défense du service public.

GRAZIANO PESTONI

Privatisations. Le monopole du marché et ses conséquences Traduit de l'italien par Michel Zimmermann, éditions d'en bas, 2015, 196 p. CHF 24.-

HÔTELLERIE-RESTAURATION

Prendre ses responsabilités et trouver sa liberté

Fernando Ferreira milite au SIT depuis trois décennies. Retour sur son engagement au sein du secteur hôtellerie-restauration.



Fernando Ferreira

Portrait • Fernando travaille depuis qu'il a 11 ans. A Lisbonne, il est successivement vendeur dans une épicerie, propriétaire de son propre café et responsable du rayon pâtisserie d'un restaurant. En 1977, il quitte le Portugal pour Genève où il trouve rapidement un travail à Canonica comme aide de cuisine. Actuellement, il est caviste dans les mêmes murs. L'entreprise, quant à elle, est passée des mains de M. Canonica à SSP - The Food Travel Experts, et s'apprête à être vendue prochainement à Autogrill.

Dès les années 80, Fernando s'engage au SIT. Tour à tour vice-président, membre du comité, membre de la commission du comité au personnel, juge Prudhomme: Fernando milite sans relâche pour améliorer les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration.

Fernando, pourquoi as-tu commencé à militer au syndicat ?

Dans les années 70, au Portugal, la majorité des travailleurs-euses se syndiquaient. C'est donc naturellement que j'ai adhéré au SIT après mon arrivée à Genève. Pour moi, militer dans un syndicat est essentiel pour exercer ses droits et ses devoirs, améliorer nos propres conditions de vie, partager et donner à celles qui ont en besoin. Militer, c'est prendre ses responsabilités et trouver sa liberté.

A quelles conquêtes du secteur hôtellerie-restauration as-tu participé ?

Nous avons négocié l'extension du temps de repos hebdomadaire de 1 jour et demi à 2 jours ainsi que des augmentations continues et conséquentes des salaires jusqu'en 2009.

En 2010 nous avons obtenu un 13^{ème} salaire partiel et, enfin, en 2012 un 13^{ème} salaire complet et dès le premier jour d'engagement.

Qu'est-ce qui devrait être amélioré dans le secteur ?

Nous devrions nous mobiliser pour une réduction du temps de travail à 40 heures et, bien-sûr, nous battre pour une augmentation du salaire minimum qui stagne depuis 2010. En cinq ans, il est passé de 3 400 à 3 407! Il faut également trouver une solution pour empêcher les faillites frauduleuses.

D'autre part, je pense qu'il faut renforcer les contacts et les négociations avec les syndicats patronaux. C'est par un dialogue soutenu que nous pourrions progresser.

Selon toi, quels sont les principaux

défis du mouvement syndical ?


Il faut assurer la relève et se concentrer sur la formation de la jeunesse. Nos droits sociaux ne sont pas tombés du ciel, ils ont été conquis pas à pas pendant des décennies de mobilisation. Il est essentiel de transmettre cette histoire et de renforcer notre présence sur le terrain. La force d'un syndicat réside dans ses membres.

Nous avons également besoin de renouveler nos formes de luttes. Avant, nous étions directement face à un patron. Nous pouvions discuter avec lui et trouver des accords. Il avait le pouvoir de décision. Maintenant, le pouvoir est dilué. Nous nous trouvons face à un-e manager qui n'a pas de pouvoir. Le centre de décision peut être en Allemagne, à Londres, entre les mains d'un conseil d'administration ou entre celles d'actionnaires. Cette nouvelle distance entre les travailleurs-euses et leur employeur réel rend les négociations beaucoup plus difficiles.

Ces nouveaux systèmes de management créent également de nouvelles souffrances au travail. Le-la travailleur-euse, autrefois considéré-e par le patron comme une personne unique, est considéré-e comme une personne interchangeable, un numéro. Les collaborateurs-trices peinent à trouver du sens à leur travail et perdent leur motivation. Il faut prendre en compte ces évolutions dans l'élaboration de nos stratégies et de nos revendications.

Cela fait plus de 30 ans que tu milites à nos côtés, qu'est-ce que ton engagement t'as apporté ?

Des connaissances et la possibilité de me former, par exemple, pour exercer la fonction de juge Prudhomme. Mon regard sur le monde s'est enrichi.

Mon engagement m'a également permis d'échanger, d'apporter aux autres, de faire de belles rencontres et, surtout, de construire des amitiés. 

Propos recueillis par Tania Zinoviev

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DE MAI 2015, LE COMITÉ SIT A :

- souhaité la bienvenue au nouveau président des retraités SIT Jean-Daniel Robert
- dressé le bilan de la journée du premier mai
- entendu la présentation du secteur de l'agriculture
- été informé de la conférence de presse ainsi que de la teneur de la prise de position tripartite du CSME, du 24 avril 2015, concernant la mise en œuvre de l'art. 121a Cst et adaptation du projet de modification de la loi sur les étrangers

- décidé de soutenir l'initiative pour des multinationales responsables, sans adhérer à l'association et de s'engager à récolter 400 signatures
- reçu des nouvelles des activités des différents groupes de travail internes sur les réorganisations du secrétariat.

LORS DE SA SÉANCE D'AVRIL ET DE MAI 2015, LE COMITÉ CGAS A :

- voté pour la non entrée en matière sur les propositions du Conseil fédéral sur le projet de mise en œuvre de l'initiative sur "l'immigration massive"

- décidé de présenter une résolution à l'Assemblée des délégués de l'USS sur le projet de mise en œuvre de l'art. 121a Cst
- pris connaissance des enjeux de la troisième réforme sur la fiscalité des entreprises
- fait le bilan du premier mai et a écrit au département de la sécurité pour protester contre la présence policière disproportionnée lors du cortège
- préparé la manifestation romande du 30 mai à Lausanne.



Vous vous êtes naturalisé-e Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous-tes ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Évidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers-ères comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75 % d'étrangers-ères parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre elles se soient naturalisé-e-s suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux-ales. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum. Merci aux intéressé-e-s de nous signaler s'ils-elles ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat.

Pour un moment de détente avant de reprendre le collier de l'activité syndicale...

Pour se rencontrer de manière conviviale, et aussi pour fêter les jubilaires du SIT qui ont 25 ou 40 ans de sociétariat nous vous invitons à la :



Vendredi 4 septembre 2015, dès 18h dans le jardin du SIT
16, rue des Chaudronniers, en Vieille-Ville.

Il y aura à boire, à manger, de la musique. Venez avec vos ami-es, votre famille, vos collègues de travail, nous nous réjouissons de vous rencontrer !

Non c'est non!
Site à l'intention des personnes harcelées sexuellement au travail

www.non-c-non.ch



Pour une meilleure CN qui nous protège en cas d'intempéries!

Pour le maintien de la retraite anticipée à 60 ans!

Tous à Zurich pour la grande manifestation de la construction samedi 27 juin 2015

Sur les chantiers, les problèmes sont toujours plus nombreux: dumping salarial, précarité et augmentation du travail temporaire, délais toujours plus courts avec obligation de travailler en cas de grands froids, de pluie et de neige, ou de canicule!

Comme si tous ces problèmes n'étaient pas suffisants, le risque est grand de voir augmenter l'âge de la retraite si nous ne faisons rien!

Alors qu'il est urgent de discuter de tous ces problèmes et de commencer à négocier la Convention nationale (CN), qui arrivera à échéance à la fin de cette année, les patrons et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) jouent un jeu dangereux. En effet, les syndicats ont proposé plusieurs dates pour débiter les négociations, mais les patrons refusent de discuter et sont prêts à augmenter l'âge de la retraite!

Face à cette attitude irresponsable et scandaleuse, les maçons doivent faire entendre leur voix et descendre dans la rue comme ils savent si bien le faire!

Le 27 juin à Zurich, il est important que nous soyons des milliers dans la rue pour faire comprendre aux patrons que les maçons sont prêts à lutter pour une meilleure CN et pour défendre la retraite anticipée. Ils faut leur dire clairement que s'ils ne changent pas d'attitude, l'automne sera chaud sur les chantiers!

Le samedi 27 juin, nous te donnons rendez-vous à 8h à la Place des 22-Cantons. Comme des milliers d'autre maçons de toute la Suisse, nous nous rendrons en train à Zurich pour montrer qu'ensemble nous sommes forts!

Inscription: Catherine Falquet – cfalquet@sit-syndicat.ch

Revalorisation salariale, maintenant!

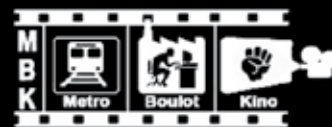
Supprimons la classe 4.

Rassemblement du personnel des EMS.

Jeudi 25 juin à 16 h 30
Rue de l'Hôtel de Ville
devant les Canons



metro BOULOT kino



SAISON 2014-2015

Mardi 23 juin 2015 /19h



L'AN 01

Fiction de Jacques Doillon
France-1973

• Discussion: on cause, on boit l'apéro pour fêter la fin de la saison, et réfléchir à la suivante...

• Invités: *Toutes et tous*

www.metroboulotkino.ch

collaboration et projection

CINELUX

8 Bd St Georges, 1205 Genève www.cinelux.ch

1^{er} mai sous la pluie

Les services météorologiques ne se sont pas trompés: alors que la semaine précédente et le week end suivant sont restés secs, des trombes d'eau se sont abattues sur la tête des manifestant-e-s du 1^{er} mai.

Un bon millier de travailleuses ont toutefois bravé héroïquement les éléments à Genève pour défendre emplois, salaires et retraites.

Le ciel n'était pas avec nous, ce qui confirme les paroles d'Atahualpa Yupanqui dans ses *Petites questions sur Dieu*: « Dieu veille-t-il sur les pauvres? Peut-être oui, peut-être non. Mais c'est sûr qu'il mange à la table du patron. »

Daide De Filippo
Photos © Sit



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Rédaction et mise en page
Daide De Filippo, Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges
Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 w500 exemplaires
Paraît 8 fois par an



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.